

Sidonie Josephe BROGNIART

16° 8
 Brogniart
 Sidonie Josephe

L'an mil huit cent trente cinq, le vingt huitieme jour du mois
 d'Avril, à onze heures du matin, par la mairie et l'arsenal
 nous Louis Joseph Overt, Maire et officier de l'Etat civil de
 la commune de Muerres, canton de Saint-Omer (Nord) arron-
 dissement de Saint-Omer, Département du Pas de Calais
 ont comparu Jean Baptiste Brogniart agé de trente trois an
 surius papeter et Jacques Joseph Bailly, agé de cinquante

3e fe

Six ans, manouvriers tous deux domiciliés en cette commune,
 lesquels nous ont déclaré que Sidonie Josephe Brogniart, agé
 de quatre mois, n'est domiciliée en cette commune, fille du
 premier comparant et de Catherine Josephe Lheureux, est venue
 en la maison de son père. Et en cette dite commune au jourd'hui
 à huit heures du matin, ladite Déclaration faite par les
 Sieurs Jean Baptiste Brogniart et Jacques Joseph Bailly, ci
 dessus Denommés le premier père de la Défunte et a h. nommé
 l'émoin Sieur Overt nous le présent acte le second témoin a
 déclaré que Sadois Signés de ce interpellé après qu'il leur en
 a été donné lecture.

Brogniart
 Overt

